

LE SOU DES ECOLES CHEROIS

Ecole publique d'Europe

69380 LES CHERES

lesoudesecolescherois@gmail.com

07 83 79 11 10

29ème Brocante – Vide Grenier en Extérieur

16 mars 2025 – Règlement intérieur

Article 1 : La manifestation « brocante-vidé grenier » se déroulera en extérieur **le dimanche 16 mars de 7h30 à 17h30**. L'entrée des visiteurs est gratuite.

Article 2 : La brocante est ouverte aux particuliers et aux professionnels pour du matériel d'occasion divers.

Sont interdits à la vente : les objets neufs, les contrefaçons, les armes et munitions, les animaux vivants, les objets et ouvrages à caractère raciste ou pornographique et de manière générale, tout produit dont la vente est prohibée par la législation en vigueur. La vente de produits alimentaires consommables sur place est réservée à l'organisateur. La vente à emporter de produits alimentaires est soumise à autorisation particulière de l'organisateur. La vente à la sauvette sur le lieu et les abords de la manifestation est strictement interdite.

Article 3 : Toute inscription sera effective à réception des documents suivants : fiche d'inscription remplie et signée, photocopie d'une pièce d'identité et chèque libellé à l'ordre de : « Sou des écoles chérois », le tout envoyé à l'adresse suivante : **SOU DES ECOLES CHEROIS - Ecole publique d'Europe 1 rue de la mairie 69380 LES CHERES.**

En cas de désistement ou de mauvais temps, les sommes versées ne seront pas remboursées.

Article 4 : Les emplacements sont attribués par l'organisateur au prix de **4 € le mètre linéaire**. Ils ont une profondeur de 3 m environ (véhicule compris). Les exposants désireux de garder leurs véhicules sur l'emplacement devront prévoir un métage suffisant et **au minimum 5 mètres linéaires**. Tout véhicule ne rentrant pas dans l'emplacement prévu sera sorti du site. L'accès aux véhicules motorisés est interdit pendant les heures d'exposition.

Article 5 : L'installation se fera **de 5H30 à 7H00**. L'association se réserve le droit de revendre tout emplacement non occupé après 8H00. Chaque exposant apportera son matériel. Les exposants sont tenus de respecter les limites des emplacements et de laisser leurs emplacements propres à leur départ (des poubelles seront mises à disposition).

Article 6 : La publicité est assurée par voie de presse et d'affichage par l'organisateur.

Article 7 : La vente s'effectue de gré à gré. Aucune réclamation concernant les transactions ne peut être formulée auprès des organisateurs. Les organisateurs se déchargent de toute responsabilité en cas d'accident survenant au cours de la manifestation et pour les vols ou dégradations d'objets exposés.

Article 8 : L'organisateur se réserve le droit d'exclure tout exposant qui ne respecte pas le règlement ou qui, par son comportement nuit au bon déroulement de la manifestation.

Article 9 : Chaque exposant doit pouvoir justifier de son identité et se soumettre aux éventuels contrôles de gendarmerie, des services fiscaux, de la douane ou de la répression des fraudes. Les professionnels doivent être en mesure de présenter les documents inhérents à leur activité.

A retourner complétée à l'adresse ci-dessus avec la photocopie de votre pièce d'identité et votre chèque.

BROCANTE - VIDE GRENIER 2025 - 69380 LES CHERES - RÉPONSE AVANT LE 10/03/2025

Merci de joindre une adresse E-Mail, N°de tel ou à défaut une enveloppe timbrée à vos nom et adresse pour l'envoi de la confirmation de votre inscription.

Nom Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

E-mail :

PARTICULIER	PROFESSIONNEL
N°Pièce d'identité :	N° d'immatriculation RC :
Délivré le :	Date :
Par :	Lieu de délivrance :

Je souhaite réserver un emplacement ☐ sans véhicule ☐ avec véhicule - Type :

Attention : Un emplacement avec véhicule doit respecter un métage linéaire minimum :

- ♣ Berline (Twingo, Clio, 308...) : 5 mètres linéaires minimum
- ♣ Monospace (Scénic, Espace, Picasso, break) : 6 mètres linéaires minimum
- ♣ Camionnette (ou équivalent, voiture + remorque) : 9 mètres linéaires minimum

Je souhaite réserver un emplacement demètres linéaires (mL) x 4€.

Je joins un chèque de€ libellé à l'ordre **Sou des écoles Chérois** ou [paiement en CB via HELLOASSO](#)

Possibilité de repas chaud sur place.



Entrée du public : Gratuite.

En tant que particulier, je déclare :

- ♣ **Ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L310-2 du code du commerce),**
- ♣ **Ne pas participer à plus de deux manifestations de même nature au cours de l'année civile.**

Je déclare sur l'honneur avoir pris connaissance du règlement et vouloir m'y conformer.

J'atteste sur l'honneur que je n'ai pas participé à 2 autres événements du même type au cours de l'année.

☐ Oui

☐ Non

Signature: